mirent aussitôt la chasse, mais ils ne parvinrent pas à le rejoindre à cause de l'obscurité. Le matin venu, les mêmes douaniers ont trouvé dans un champ voisin de la maison de M. Florimond Despret, un sac renfermant un coq et un pigeon, qui lui avaient été volés.

— Durant la même nuit, deux lapins valant ensemble dix francs ont été volés à M. Deffontaine, rue Franklin, 114.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de MM. les Fils d'Alfred Motte, une bambrocheuse, Maria Vandamme, 24 ans, rue des Longues-Haies, cour Vronon, s'est blessée à la main droite pendant son travail. Huit jours de repos. Docteur Mariage.

— Un magasinier de Mme veuve Gaydet et fils, Daniel Dufermont, 47 ans, rue des Villas, au Blanc-Seau, s'est blessé en soulevant une balle de laine. Quinze jours de repos. Docteur Guidez.

— Une cannetteuse de MM. Louis Dufar et Declercq, fabricants, Eugénie Deroubaix, 27 ans, rue Vauban, à Tourcoing, a été blessée à la main pendant son travail. Quinze jours de repos. Docteur Godefroy.

— Un bâcleur de MM. Lemaire et Dillies, filateurs, Fernand Mast, 14 ans, rue des Filatures, s'est blessé à l'index droit avec un morceau de bois. Dix jours de repos. Docteur Godefroy.

— A la filature de coton de M. Motte-Bossut fils, un fileur, Auguste Spetier, 54 ans, rue Bernard, cour Verkinder, s'est blessé en soulevant un panier. Huit jours de repos. Docteur Picquet.

UNE ARRESTATION SUR LE CHAMP DE FOIRE. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, la police a arrêté sur le champ de foire un vagabond, Henri Burbion, âgé de 17 ans, né à Valenciennes.

UNE TROUVAILLE. — Le jeune Joseph Scache, demeurant rue Vaucanson, 67, a trouvé deux mandats.

ENTERREMENTS DU SAMEDI 2 MAI 1903. — M. Adolphe Pluquet, neuf heures, église du Très-Saint-Rédempteur. — Mme veuve Achille Desvenain, neuf heures, église St Eloi (Blanc-Seau). — M. Henri Meurisse, huit heures et demie, église de Leers.

Assortiment complet des dernières créations p' costumes. E. Verhelle, tailleur, 53, Grande-Rue

Communications

— *Club Moderne.* — Ce soir, à huit heures et demie, répétition générale du chœur à l'étude.

— *Chorale « La Cigale ».* — Samedi 2 mai, à huit heures du soir, répétition générale. Après la répétition, compte-rendu de la réunion de Commission du 29 avril au sujet de la fête.

— *Dotation de la Jeunesse de France.* — La recette hebdomadaire aura lieu le dimanche 3 mai, de onze heures à midi, pour les groupes du Pile, Ravennes et Jean Ghislain, de midi à une heure, pour l'Epeule et le siège social, 65, rue de Lannoy. Le Comité rappelle que la cotisation mensuelle de 0 fr. 50 par mois permet à tous l'inscription d'un enfant. Des statuts sont délivrés au siège de chaque groupe. Nombre d'adhésions, 300.000.

— *La Croix Roubaisienne.* — Dimanche 3 courant, à une heure, répétition. Présence indispensable. Vote d'un bâton; communications concernant la cavalcade du 31 mai.

— *Chorale « La Sans Crainte ».* — Répétition samedi 2 mai, à huit heures et demie.

CROIX

A PROPOS D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — *Un pourvoi en cassation.* — Il y a deux ans, un ouvrier de Croix, M. Czadel Dominiczek, demeurant rue de la Russie, 5, fut victime d'un accident d'atelier, à la suite duquel il était incapacité pour toujours son travail. Se trouvant sans moyens d'existence, l'ouvrier fit appel d'un jugement du Tribunal civil de Lille, qui ne lui accordait pas la satisfaction sur laquelle il avait compté. Mais la Cour d'appel de Douai confirma la première sentence.

En février 1902, M. Dominiczek demanda et obtint l'assistance judiciaire pour former pourvoi devant la Cour de Cassation. Et depuis lors, l'affaire, qui semblait avoir abouti assez en défaut, fait espérer une solution favorable pour la victime. M. Dominiczek vient d'obtenir, en effet, par l'avocat parisien chargé de sa cause, que la Chambre des requêtes a prononcé la recevabilité de son pourvoi. « Ce résultat, écrit le défenseur, est de l'incertitude assurée, parce qu'un arrêt d'admission n'intervient guère que lorsque le pourvoi est réputé très sérieux par la Cour, c'est-à-dire semble entraîner la cassation. »

Nous ferons connaître l'arrêt définitif qui tranchera un curieux point de jurisprudence en matière d'accidents du travail.

M. Dominiczek nous prie de dire qu'il a profité des conseils de M. J. Guyot, ex-secrétaire de mairie, lequel n'est pas étranger à sa disposition pour faire aboutir sa requête.

COMMUNICATION. — *Chorale les Orphéonistes.* — Ce soir, samedi, à neuf heures très précises, au siège de la société, répétition générale. Présence indispensable.

LANNOY

LEERS

CRÉATION DE BUREAUX DE DOUANES. — L'Administration des douanes vient de décider la création de deux nouveaux bureaux de douanes et la suppression de celui qui existe actuellement Longue-Rue. Les nouveaux bureaux seront établis à l'extrême-frontière, l'un sur la propriété de M. Verkindère, à Gibraltar, l'autre sur la propriété de Mme Demoitié, à la petite frontière. Les travaux commenceront, dit-on, à bref délai.

LES PREMIÈRES COMMUNIONS. — C'est dimanche prochain, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, qu'aura lieu la touchante cérémonie des premières communions. Voici l'horaire des différents exercices pour les journées de dimanche et lundi : dimanche, à 6 h. 1/4 précises, réunion des enfants à la Congrégation; à 6 h. 1/2, messe de première communion; à 9 h. 3/4, réunion à la Congrégation; à 10 heures, grand'messe; à 3 heures, vêpres. Après les vêpres, visite à M. le curé.

Lundi, à 7 h. 1/2, réunion à la Congrégation; à 8 h., messe d'actions de grâces. Imposition du scapulaire du Mont-Carmel. Après la messe les enfants se retirent avec les parents.

HEM

MORDU PAR UN CHIEN. — Dans l'après-midi de vendredi, un jeune apprenti maçonnier, Jules Tricoit, âgé de 14 ans, ayant été envoyé en course par son patron au hameau de la Clairière, a été mordu à la jambe par le chien de M. Gabert, tenturier. Fort heureusement la blessure n'est pas grave. Une plainte a été déposée à la police.

SAILLY

UN ÉCHO DE LA FÊTE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE. — Comme suite à la fête du 19 avril dernier, qui a rapporté 33 fr. 75 de bénéfice net, la Commission de l'Association des anciens élèves, sur la proposition de son président et dans le but d'encourager la fréquentation des cours du dimanche, a décidé de distribuer quatre livrets de caisse d'épargne, valant ensemble cinq francs, un autre de quatre francs et deux de trois francs. M. Salmy informe la Commission qu'un généreux donateur anonyme lui a fait don de trois ouvrages très intéressants dans la même intention; ainsi, sont élèves du cours d'Elites recevront cette année un encouragement à bien faire. La Commission a encore décidé de consacrer une somme de quinze francs pour l'achat de livres pour la bibliothèque scolaire. Le complément, 3 fr. 65, a été versé entre les mains du pauvre-ère pour les malheureux de la commune. La première assemblée générale est fixée au troisième dimanche de mai, et la prochaine sortie au dimanche suivant.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Cartes, Menus, Lettres de Mariage, Avis de Naissance, etc. — Exécution très soignée en Typographie, en Lithographie ou en Taille-douce. — Prix modérés. Exécution rapide.

LA PRÉSERVATRICE
La plus ancienne des Compagnies Françaises d'assurances contre les accidents, garantit toutes les charges de la loi du 9 avril 1898 à conditions avantageuses. En cas d'expiration de contrats s'ad. à M. *Albert Derville*, 13, rue de la Gare, Roubaix. 29353

WATTRELOS

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE *LA GAULOISE.* — Le cours d'instruction militaire commencera le dimanche 10 mai. Il aura lieu tous les dimanches de 7 h. 1/2 à 9 h. du matin, sous la direction de MM. H. Vergin, monteur-chef de la société, et L. Tiberghien, tous deux anciens instructeurs au 43e régiment d'infanterie. Les conscrits peuvent se faire inscrire au siège de la société, Café Vincent Varasse, ou à la salle des répétitions, les mercredis et samedis soir, ainsi que le dimanche matin. Demain, la société fera une sortie en tenue d'hiver. Appel à trois heures.

CAPTURE D'UNE EXPULSÉE. — La gendarmerie a arrêté rue de Roubaix, vendredi, Phisomène Vanmeenen, 58 ans, journalière, née à Comines (Belgique), pour mendicité et infraction à un arrêté d'expulsion en date du 4 mars 1878.

LA FRAUDE. — Les préposés Bareille et Leflot, de Roubaix, ont arrêté un jeune homme, André Deshayes, 15 ans, qui était porteur de 6 kil. d'allumettes, valeur 26 fr. 55.

LE COMITÉ DE LA *JEUNESSE CATHOLIQUE* invite ses membres à assister à l'obit du mois, de leur président, M. Louis Deffrennes, qui sera célébré, lundi prochain 4 mai 1903, à neuf heures, en l'église Saint-Maclou.

LA PUBLICITÉ
L'annonce est l'intermédiaire le plus naturel, le plus modeste et le plus économique entre la production et la consommation.

TOURCOING

EST-CE UN VOLEUR? — Dans un précédent numéro, nous avons parlé d'un vol de vêtements commis au préjudice d'un vacher, M. Vanderberghe, demeurant au Chêne-Houpline. Jusqu'ici le coupable n'avait pu être découvert.

Dans la soirée de jeudi, la police a arrêté pour vagabondage, un domestique de ferme, Ferdinand D..., âgé de 30 ans, sans domicile fixe. Cet homme est aussi soupçonné d'être l'auteur du vol dont nous venons de parler. Il a été écroué au dépôt.

LE MOIS DE MAI A LA MARLIÈRE. — Vendredi matin ont commencé les pèlerinages à la chapelle de la Marlière. Les pèlerins ont afflué en très grand nombre, venant de Tourcoing, de Roubaix et des environs. Le quartier était très animé.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Beaucarne fils, un couvreur, Charles Lavens, 16 ans, a fait une chute et s'est contusionné l'avant-bras gauche. Huit jours de repos. Docteur Decherf.

— Un tisserand de la maison E. P. et Ch. Toulemonde, Georges Destombes, 26 ans, a été blessé au médius et à l'auriculaire droits par un organe d'un métier. Quinze jours de repos. Docteur Droquet.

— Louis Pollet, rentreur chez M. Alphonse Pollet, a eu l'index droit pris et contusionné entre deux rouleaux d'engrenage. Quinze jours de repos. Docteur Decherf.

CONTRAVENTIONS à Jules V..., 56 ans, maçon, pour ivresse publique; pour marandage des fruits à Désiré D..., 9 ans, et Julia F..., 9 ans, écoliers.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de vendredi, il est arrivé aux Halles les denrées suivantes : Marée, 750 kil.; laitues, 850; haricots verts, 10 kil.; radis, 1.000 bottes; artichauts, 300; asperges, 30 bottes; pain d'épice, 152 kil.

12 portraits soignés 5 francs avec prime, 6 pour 3 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing.

Communications

TOURCOING. — *Dotation de la Jeunesse de France* (Section de Tourcoing). — Dimanche prochain, 3 mai, aura lieu la recette du mois de mai au siège social, chez M. Masselis, coin des rues du Calvaire et Défobel, et aux sièges de sections. Les parents qui désirent profiter des avantages de la société, sont priés de faire inscrire leurs enfants. Tous les renseignements leur seront donnés.

— *Jeunesse Lyrique.* — Samedi 2 courant, à neuf heures du soir, répétition générale des chœurs pour le festival d'Audbeke.

— (BLANC-SEAU). — *Club Moderne.* — Les sociétaires sont priés de se trouver au local samedi 2 mai, à neuf heures précises du soir. Vote d'un festival. Dimanche prochain, 3 mai, à 2 h. 1/2, sortie obligatoire.

MOUVAUX

LES GRÉVISTES continuent chaque jour à faire une « conduite » à l'unique ouvrier qui travaille....

Nous recevons de M. Blondet la lettre suivante :

« Il est bien difficile de savoir exactement la vérité, lorsqu'il s'agit d'une grève. A chaque instant, la situation se modifie d'une façon tout à fait imprévue, la lettre des ouvriers de Mouvaux que vous publiez dans votre numéro d'hier en est une preuve.

» En revenant maintenant sur une demande d'augmentation de salaires, abandonnée depuis longtemps, les ouvriers veulent probablement déplacer la question et donner le change, car d'augmentation il ne peut être question. Je crois donc à préciser la situation :

» Comme l'ouvrier pour lequel ils font grève, n'a jamais été congédié, mais que son compte a été fait parce qu'il avait fini son travail et qu'on n'avait rien d'autre à lui donner, de même que le compte d'un autre pourra être établi, le cas échéant, dans les mêmes conditions, j'ai dit et je maintiens que je réembaucherai cet ouvrier suivant l'ouvrage que j'aurai à distribuer, mais seulement après que les autres auront repris le travail, c'est-à-dire comme il aurait été réembauché depuis longtemps si la grève n'avait pas existé.

» Quant à la question du tour de chaîne, inacceptable en principe et inapplicable dans la pratique, attendu que l'embauchage est individuel, et sans engagement de durée, que les ouvriers n'ont pas les mêmes aptitudes surtout pour la fabrication des articles de fantaisie souvent compliqués et qu'enfin le patron est seul juge du choix qu'il a le droit de faire à l'occasion, je tiens à rester dans les conditions de liberté complète et réciproque.

» Il faudrait donc qu'il fût bien entendu une fois pour toutes que les ouvriers qui viendront travailler chez moi ne voudront pas m'imposer une organisation spéciale, que je n'ai nullement l'intention d'adopter; si l'ouvrier veut être libre, ce qui est très admissible, c'est bien la moindre des choses que le patron le soit aussi.

» LOUIS BLONDET. »

HALLUIN

DEUX INCIDENTS se sont produits vendredi, alors que les ouvriers de l'usine Gratry se rendaient au travail, vers une heure et demie de l'après-midi. Comme hier, il y avait dans la rue de Varna et le long du Gravier de Bousbecque une foule énorme. Un tisserand, du nom de Degraeve, dit l'« anarchiste », demeurant au Gravier de Bousbecque, a reçu une pierre lancée par on ne sait qui. Dans la rue de Varna, un autre tisserand, Cyrille Maertens, a également été l'objet d'une manifestation hostile de la part de la foule; on lui a aussi lancé des pierres. La gendarmerie intervint et dispersa les manifestants. Ces ouvriers auraient, paraît-il, repris le travail pendant la grève et ce serait pour cette raison qu'ils ont été ainsi malmenés.

Les gendarmes étrangers à la localité sont toujours à Halluin, sous le commandement de M. le capitaine Lebas. Leur départ devait avoir lieu hier, et M. le capitaine Lebas avait reçu des ordres en conséquence; mais en présence de ces nouveaux incidents, le commandant a fait connaître au Préfet qu'il serait imprudent de quitter Halluin en ce moment.

UN NOYÉ. — Dans la matinée de vendredi, un cultivateur, M. Henri Dalle, demeurant au hameau de Malplaquet, a trouvé, vers neuf heures et demie, dans la Lys, au lieu dit : « Rivage Dalle », le cadavre d'un homme qui paraissait avoir séjourné assez longtemps dans l'eau. Après les constatations d'usage, le corps fut transporté à la Morgue et a été bientôt reconnu pour être celui d'un journalier, François Dervaux, âgé de 66 ans, autrefois cabaretier au *Cheval Blanc.* Dervaux n'avait pas été vu depuis le 17 avril dernier. On ignore s'il y a suicide ou accident. Dans la poche du pantalon de Dervaux on a trouvé un porte-monnaie contenant cinq francs.

LILLE

La SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE organise pour les 24 et 25 mai une excursion à Rouen et à Saint-Etienne du Rouvray. Directeurs : MM. Van Noostenberghe et Cadic. Nombre limité, 24 personnes. Le registre des inscriptions sera clos aussitôt que ce nombre sera atteint.

UNE FEMME QUI SE JETTE D'UNE MANSARDE SUR LE PAVÉ. — Au numéro 216 de la rue des Postes, au troisième étage, habitait seule depuis quelque temps une nommée Léonie Godfroid, veuve Vandermael, âgée de 77 ans. Cette pauvre femme était faible d'esprit, et, parfois même, elle donnait des signes non équivoques d'aliénation mentale. Vendredi, vers quatre heures du matin, elle ouvrit la fenêtre de sa mansarde, se précipita dans la rue et alla s'abîmer sur la chaussée. La mort a été instantanée.

BIJOUX TROUVÉS ET VENDUS. — Le 13 février dernier, Mme Delestre, dite « Brienne », chanteuse dans un music-hall de Lille, pendait, dans la rue de Pas, une petite boîte en carton contenant des bagues, des boucles d'oreilles, des bracelets et une montre en or, le tout d'une valeur de 1.100 francs environ. Au cours de son enquête, la police a arrêté une femme, Emélie Bellotte, qui se présentait au Mont-de-Piété, pour engager les bijoux perdus. Son complice, Henri Florin, âgé de 65 ans, rue Mazagran, 35, a été arrêté à son tour et a fini par tout avouer. Une femme Lacroix, inculpée aussi dans cette affaire, sera également poursuivie.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE-PENNEL
(BRICHE-CORNILLE, SUCCESSEUR)
23, r. de Lannoy, et 10, r. Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils, tentures p' chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons p' transport de corps en France et à l'étranger. Renseignements gratuits p' le cimetière. Couronnes. Fournisseur des cercueils pour l'hôpital et le Bureau de Bienfaisance. — Téléphone 748. 16472

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS
Les amis et connaissances de la famille DESMETTRE-LEHOUCQ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Henri DESMETTRE, représentant de la Maison Rivelois et Fagnet, décédé à Roubaix, le 30 avril 1903, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 4 mai, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Mulhouse, 13 *bis.*

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 4 mai 1903, à dix heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle EUVINA-CATHERINE LEROUX, pieusement décédée à Roubaix, le 2 mai 1902, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.
Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. Téléphone 627. (Fondée en 1870).

NÉCROLOGIE

— On annonce la mort à Calais, dans sa 73e année, de M. Charles Boboy, industriel, qui fut longtemps adjoint au maire de l'ancienne ville de Saint-Pierre-lez-Calais.

MARIAGES & FIANÇAILLES

— On annonce les fiançailles de M. Henry Courouble, de Mons-en-Pévèle, avec Mlle Jeanne Cartier, fille de M. et Mme Carlier-Vallois.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — *Chapelle des Carmélites.* — Dimanche 3 mai, adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement. Messes basses à 6 et à 7 heures. Messe chantée à 8 h. Le soir, à 5 heures, salut solennel et sermon.

TOURCOING. — LE MOIS DE MAI. — *A la chapelle de La Marlière.* — Dimanche 3 mai : messes à 5 h. 1/2, 6 h. 1/2, 7 h. 1/2, 8 h. 1/2, 9 h. 1/2 famille Desseaux, 10 h. 1/2 établissements Sion. Offices à 3 h., 4 h., 5 h., 6 heures. — Lundi 4 mai : messes à 5 h. 1/2, 6 h. pèlerinage de la paroisse Saint-Antoine (Mont-à-Leux), 7 h., 7 h. 1/2 Association Notre-Dame de l'Usine, 8 h. messe d'actions de grâces pour les premiers communiants de la paroisse.

— *A Notre-Dame de Lourdes.* — Dimanche 3 : grand'messe solennelle à 10 h., avec sermon. Vêpres à 3 h., et pèlerinage de la Fraternité du Tiers-Ordre de la paroisse. A 6 h. 1/2, récitation du Rosaire et salut solennel pour les membres de l'Archiconfrérie et pour les malades et infirmes recommandés par les pèlerins. — Lundi 4 : à 5 h. 1/2, messe de communion à laquelle assisteront les habitants du Pont-de-Neuville. — Mardi 5 : à 5 h. 1/2, messe de communion et de pèlerinage pour les habitants de la rue de l'Amiral-Courbet. — Mercredi 6 : à 5 h. 1/2, messe de communion et de pèlerinage pour les paroissiens du pavé de la Croix-Rouge. — Jeudi 7 : à 5 h. 1/2, messe de communion pour les habitants de la rue Auber. A 8 h. 1/2, messe de pèlerinage par M. l'abbé Delepouille, aumônier du Pensionnat de la Sainte-Union; les chants seront exécutés par la chorale de ce Pensionnat. A 10 h., messe de pèlerinage avec allocution par M. l'abbé Lecomte, supérieur de l'Institution libre du Sacré-Cœur; les chants seront exécutés par la chorale et les élèves de cette Institution. — Vendredi 8 : à 5 h. 1/2, messe de communion à laquelle assisteront les paroissiens de la rue de Gand. — Samedi 9 : à 5 h. 1/2, messe de communion pour les habitants du Risquons-Tout. A 8 h., messe de pèlerinage par M. l'abbé Pouillet, aumônier du Pensionnat de Notre-Dame des Anges; les chants seront exécutés par les élèves de ce Pensionnat et le sermon sera donné par M. l'aumônier.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 1er mai
Présidence de M. CHANCEL, vice-président

Une grave agression nocturne à Roubaix

Charles Vansteenkiste, 27 ans, dégorgeur, demeurant à Mouscron, rue de la Tête-d'Or, est l'un des auteurs d'une grave agression nocturne, et le seul sur lequel la police ait pu mettre la main, n'a pas voulu faire connaître ses complices.

Dans la nuit du 4 au 5 avril, un journalier, Edouard Bantholomeus, âgé de 34 ans, demeurant rue de Rome, cour Parent, à Roubaix, qui venait de terminer son travail au peignage de la Société anonyme, rue du Collège, regagnait tranquillement son domicile, il était environ 1 heure du matin, M. Bartholomeus arrivait rue du Fresnoy, quand trois individus l'accostèrent, lui demandant : « On s'est bien amusé, camarade? » — « Oui, très bien », répondit en riant M. Bartholomeus. « Alors, c'est notre tour », s'écrièrent les trois agresseurs et ils tombèrent sur le malheureux ouvrier. L'un d'eux lui asséna sur la tête un violent coup de barre de fer, tandis que les autres se jetaient sur lui et tentaient de le dépouiller de son argent.

A ce moment, les agents Liévrouw et Carette, de patrouille dans la rue du Fresnoy, entendirent crier : « Au voleur! à l'assassin! On m'a volé! » Ils accoururent et mirent en fuite les trois individus qu'ils suivirent aussitôt. Ils aperçurent le blessé, M. Bartholomeus, couvert de sang. Ne doutant plus d'être en présence d'un fait très grave, ils poursuivirent les agresseurs. A un moment donné, l'un d'eux jeta à terre la barre de fer qui avait servi à l'attaque. Les agents, sans les perdre de vue, s'aperçurent, rue des Vosges, qu'ils se séparaient. « Je vas par ici! » cria l'un aux camarades, et toute la bande s'éparpilla. Enfin, dans la rue d'Epinal, les agents finirent par rattraper Vansteenkiste au moment où il allait escalader une palissade. Dès qu'il se vit pincé, le malfaiteur demanda grâce : « Ne tirez pas! s'écria-t-il, je suis pris, je me rends! »

Aujourd'hui, Vansteenkiste, qui ne se trouve plus sous le revolver de l'agent, nie comme un beau diable. Il ne peut expliquer pourquoi à une heure du matin il se promenait là, ni surtout pourquoi il a pris la fuite à l'approche des agents.

Les blessures de M. Bartholomeus avaient une certaine gravité; le blessé portait de nombreuses contusions et deux plaies, l'une au cuir chevelu, l'autre au front.

Il y a lieu de noter, en outre, que, quelques instants avant cette agression, dans ce quartier, à quelques mètres de là, une tentative de vol a eu lieu, par des passés. Il est, fait remarquer l'agent Carette, les individus ont abandonné en se sauvant une barre de fer qui avait fort bien pu leur servir pour opérer ces passés.

Malgré les dénégations de Vansteenkiste, le Tribunal le condamne en trois années d'emprisonnement et cinq années d'interdiction de séjour.

—x—

INCORRIGIBLE. — Auguste Vermersch, 27 ans, journalier, demeurant à Roubaix, 57, rue du Chemin-de-Fer, est un professionnel de l'escroquerie; il a déjà encouru une série de condamnations, toujours pour des faits du même genre. Mercredi dernier, Vermersch, qui venait de sortir de prison, accostait rue de la Redoute M. Auguste Noël, employé de commerce, 32, rue d'Alsace, et lui tenait le langage suivant : « Je suis le fils de M. Daugneaux, votre cordonnier. Je vais à Lille, à la Bourse aux cuirs, prendre livraison de marchandises, pour 380 francs... mais il me manque 39 sous! » M. Daugneaux, sans méfiance, lui donna l'argent, complétant même la somme pour l'arrondir en 40 sous, avec promesse que cela serait rendu dans deux heures. M. Noël attendit patiemment, et, ne voyant rien venir, se rendit chez son cordonnier, M. Daugneaux, ...il apprit ainsi qu'il avait été victime d'un escroc. Le lendemain, Vermersch escroquait le même stratagème, encore 2 francs à M. Henri Vienne, employé de commerce, rue Saint-Quentin, à Tourcoing.

Auguste Vermersch s'entend infliger quatre mois de prison. La prochaine fois, il sera passible de la relégation.

VERS LA NOUVELLE. — Arthur Dehaye, 21 ans, journalier, rue du Chemin-de-Fer, à Roubaix, est, lui aussi, sur le chemin de la Nouvelle. Une série de condamnations, dont deux à 4 mois et une à 10 mois, le rendent passible de cette peine. Le 11 avril dernier, il a dérobé une chemise en toile au préjudice de Mme Barbara Malle, 125, rue de Lannoy. Il avoue d'ailleurs sans vergogne. Après plaidoirie de Me Marchand, le Tribunal lui évite encore une fois la relégation en ne le condamnant qu'à 3 mois de prison. « On se r'verra! » dit tranquillement Arthur Dehaye en retournant à la case des détenus.

UN MARIAGE. — Albert Doutreligne est pianiste à Lille, pianiste de café-concert. La musique n'a pas adouci ses mœurs : il avait envie d'épouser Mlle B..., dont les parents habitent à Roubaix; mais les parents ne voulaient pas. Dans le courant d'août 1901, les choses se gâtèrent et le galant fiancé cogna un peu durement sur son futur beau père, Emile B..., et sa future belle-mère, Elise B..., femme B... Par défaut, cette affaire a valu à Doutreligne une condamnation à 1 mois de prison. Depuis lors, les événements ont changé de cours. Doutreligne a épousé Mlle B..., les parents de cette dernière en sont maintenant satisfaits, Doutreligne fait opposition à la peine qui l'a frappé et les beaux parents sont les premiers à solliciter l'indulgence du Tribunal en faveur de leur gendre. Tout est oublié, et Doutreligne explique la chose aux magistrats. « Voyons, mon Président, supposons que vous ayiez vu comme ça votre fiancée que ses parents envoyaient promener; est-ce que vous n'auriez pas tout fait pour la sauver? » Cette supposition amuse beaucoup le public. M. B... explique qu'il en voulait à son gendre parce qu'un jour celui-ci avait amené chez lui deux individus qui, quelque temps après, commettaient en chemin de fer une tentative d'assassinat : c'était l'affaire Faux, cet homme qui fut condamné aux travaux forcés à perpétuité par la Cour d'assises de Douai. — « Mais, explique Doutreligne, moi, je n'étais pas responsable de ce qu'ils ont fait dans la suite! » Enfin, tout est oublié pour le moment : aussi, après plaidoirie de Me Duvillier, Doutreligne entend-il son mois de prison converti en trente francs d'amende. Il se retire enchanté.

VIEILLES HISTOIRES. — Une bande de jeunes gens en goguettes avaient dévasté, une belle nuit, un certain nombre de cabarets de Wattrelos. Deux de ces jeunes gens, Edouard Dufruyter et Octave Vermoren, qui avaient été condamnés par défaut, font opposition. Il leur est infligé 2 mois de prison avec sursis pour coups et bris de clôture, 11 francs d'amende pour tapage nocturne, 5 francs d'amende pour ivresse.

FRAUDE GRAVE. — Dans la nuit du 26 au 27 avril dernier, vers dix heures trois quarts du soir, les préposés de service à Annappes, sur la route de Tournai, avaient leur attention éveillée par l'agitation de leurs chiens; ces intelligents animaux avaient flairé l'approche du contrebandier. Tout à coup, les douaniers tombent sur une bande de cinq individus, chargés de ballots de contrebande : l'un d'eux leur crie : « N'approchez pas! » et tous de prendre la fuite, poursuivis par les agents. Tous les fraudeurs échappèrent, sauf un que le chien de douanier happa par le pantalon et le maintint solidement jusqu'à l'arrivée des représentants de l'autorité. Le contrebandier ainsi arrêté est un nommé Henri Lambray, 30 ans, maçon à Wattrelos. La charge était importante; les fuyards avaient abandonné 195 kil. de tabac de Moravie, représentant une valeur de 2,437 fr. 50 centimes. Lambray paie pour tout le monde. M. Thouzet, au nom de l'administration des douanes, requiert contre lui les peines de la fraude en réunion, et le Tribunal condamne Lambray à 3 mois de prison, plus 2,437 fr. 50 d'amende, soit la valeur de la marchandise frauduleuse, ce qui entraînera pour le condamné une contrainte par corps d'une année d'emprisonnement. Le tabac est, en outre, confisqué au profit de l'Etat.

AU CABARET. — Mme Rosine Prat, femme Lallemand, ménagère à Halluin, était venue au cabaret Naessens, le 24 février à la recherche de sa fille; un individu, Charles Vandaele, 40 ans, en complet état d'ivresse, se livra à de graves violences sur cette vieille femme et l'insulta grossièrement, ainsi que d'autres consommateurs. Vingt jours de prison avec sursis à Charles Vandaele.

SERVANTE INFIDÈLE. — Mme Aglanre Waym, femme Despatures, ménagère à Gruson, avait vris à son service comme domestique, une jeune fille de 22 ans, Marie Dumoulin. Un beau soir, Marie Dumoulin disparut; elle emportait un jupon appartenant à sa patronne : Mme Despatures prétend que ce jupon était à elle, la servante dit qu'on le lui avait donné pour l'engager à rester. Il y a un doute et le Tribunal acquitte Marie Dumoulin.

AFFAIRES DIVERSES. — Emile Halflaert, 17 ans, rattacheur à Herseaux, a été arrêté à Wattrelos, avec 6 kil. de café qu'il rapportait de Belgique. Il était en compagnie d'un nommé François Dutilleul, 16 ans, bâcleur à Wattrelos, qui a pu prendre la fuite et sera jugé ultérieurement. Halflaert encourt 12 jours de prison et 500 francs d'amende. — Henri Haquette, 36 ans, journalier à Roubaix, a vu dresser contre lui deux procès-verbaux pour ivresse en récidive correctionnelle, l'un à Tourcoing le 24 mars, l'autre à Roubaix le 4 avril; le Tribunal le condamne de ces deux chefs à 10 jours de prison avec sursis et 16 francs d'amende. — Léon Libert, 60 ans, journalier à Roubaix, ivresse en récidive correctionnelle, 10 jours de prison. — Pour mendicité, 40 jours de prison à Camille Salembier; 48 heures à Charles Piédeloup.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement, sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

A. D. à Lys-lez-Lannoy. — Oui, si vos droits existaient au moment de votre comparution devant le Conseil de révision, mais vous devez faire établir un nouveau certificat Mle V par la Mairie, si cela n'a été fait.

ET LA LIBERTÉ DE LA PRESSE?...

Les perquisitions au « Nord Maritime »

Nous avons relaté hier, les perquisitions incompréhensibles qui ont eu lieu au *Nord Maritime*, à Dunkerque, sous un prétexte futile.

L'entrefilet qui a motivé cette descente de justice était ainsi rédigé :

« Je prie M. X... qui m'a désigné hier soir comme mouchard, de croire que si je me suis retiré sans protester contre ces paroles blessantes, c'est que je voulais éviter une nouvelle bagarre dont il eut été le premier à déplorer les suites.

» Qu'il sache bien que lorsqu'il y aura une liberté quelconque à défendre il me trouvera toujours sur la brèche, même en tenue de « cycliste ».

» Mon éducation, mes opinions et ma conscience m'y obligent. » P. D. »

L'*Echo du Nord* apprécie en ces termes les perquisitions ordonnées par M. le juge d'instruction Gobert :

« Nous avouons ne pas voir du tout quel élément décisif ou simplement nouveau la découverte de l'auteur dudit *grelot* pouvait apporter à l'enquête de M. le juge d'instruction. Et même si cette découverte avait dû projeter sur cette enquête une lumière intense, nous ne comprenons pas que M. Gobert se soit résolu à une perquisition qui est une atteinte manifeste et tout à fait imprévue aux droits de la presse.

» Si les Parquets entraient dans cette voie, il n'y aurait plus de sécurité pour les collaborateurs bénévoles grâce auxquels les journaux peuvent noter sur le vif les mouvements d'opinion que le public a le plus grand intérêt à connaître.

» Nos lois consacrent la liberté de la presse; ces lois deviendraient parfaitement nulles de par la toute puissante volonté des juges d'instruction. Il y a là une situation contre laquelle tous nos confrères et aussi toutes nos associations professionnelles tiendront à protester énergiquement. »

Nous faisons absolument nôtres les justes observations présentées par notre confrère lillois, lequel, d'ailleurs, n'est pas seul à avoir été ému par le procédé du juge d'instruction de Dunkerque. Nous lisons, en effet, dans le socialiste *Réveil du Nord* :

« Cette information qui nous est apportée par le *Phare du Nord* nous étonne profondément.

» Jusqu'à plus ample informé, nous tenons en effet, pour absolument illégale, la perquisition ordonnée par M. le juge d'instruction Gobert.

» Les journalistes ont aussi leur secret professionnel et il est inadmissible que, sous prétexte qu'ils se refusent à le violer, l'on fasse chambarder leur bureau.

» Nous reviendrons, s'il y a lieu, sur ce grave incident. »

Nous espérons que « l'Association professionnelle des journalistes de la région du Nord » sera saisie de cette affaire, ainsi que les divers syndicats de la presse départementale. Il importe en effet, de tuer dans l'œuf un système de procédure qui tend décidément à se généraliser. Après la *Croix* cambriolée, le gérant du *Figaro* interrogé par un juge avant les débats publics, et cela sur la plainte d'un simple particulier! Et après la *Croix* et le *Figaro*, le *Nord Maritime!*

C'est assez. Cette question doit être élucidée au plus tôt. Il importe que la presse sache si elle est libre ou non, si elle dépend du premier magistrat venu, ou si elle a, du moins, la liberté relative du négoce et de l'office ministériel, par exemple. F. G.

FEUILLETON DU 3 MAI 1903 N° 148

LA VOYANTE

L'Agence « Rodille » et Cie

par XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

XXIII. — (SUITE.)

L'ex-huissier tressaillit.

— Qu'est-ce que vous me voulez encore? demanda-t-il d'un ton morose.

— Compère, répondit Rodille, prenez une plume et écrivez.

— Quoi?

— Ce que je vais vous dicter.

— Ne saurez-vous me laisser un moment de repos?... N'avez-vous pas des clercs pour toutes vos écritures?

Rodille haussa les épaules